



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER**

**AVIS PUBLIC (Art 145.6 LAU)
Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester**

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit, par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 9 septembre 2026, à 19h30, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble :

Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 6 563 767 du cadastre du Québec, sis au 51, rue Principale.

Nature et effets de la demande :

Cet immeuble a déjà fait l'objet, au début de l'année, d'une demande de dérogation mineure dans laquelle le Conseil municipal a autorisé l'agrandissement du garage détaché situé en cour arrière, de manière à permettre que la superficie totale des bâtiments complémentaires sur le terrain atteigne 100 m².

Le requérant présente maintenant une nouvelle demande de dérogation mineure afin de procéder à l'agrandissement dudit garage. Actuellement, ce garage possède une superficie de 41,9 m². La demande consiste à y ajouter 73,10 m², ce qui porterait sa superficie totale à 115 m².

Ainsi, une dérogation est nécessaire afin d'autoriser une superficie totale de bâtiments complémentaires supérieure à celle permise par l'article 61 du règlement de zonage, soit 72 m² dans ce cas-ci, ainsi qu'à la superficie totale de 100 m² déjà autorisée par la dérogation mineure accordée en début d'année.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 9 septembre 2026.

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 11 août 2026.

Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier